

sans, fils de petits cultivateurs dont le travail ne peut être absorbé par l'exploitation familiale.

Crédits destinés à des prêts sans intérêt et sans frais, remboursables seulement lorsque tous les stocks de la récolte des paysans, travailleurs de 1933, auront été écoulés au cours légal.

Allocations familiales aux ouvriers agricoles en application de la Loi du 11 mars 1932, et gestion des Caisses par les ouvriers.

Application de la prudenomie à l'agriculture.

Institution de délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité, pour contrôler les conditions de travail et de couchage.

Repos hebdomadaire.

Mal-lotis. — Augmentation de l'aide financière aux Associations syndicales de mal-lotis.

Exonération des taxes syndicales aux mal-lotis chômeurs complets et révision des taxes pour les chômeurs partiels.

Révision des contrats passés avec les Compagnies fermières (eau, gaz, électricité).

Assujettis aux Lois Ribot et Loucheur. — Représentation directe des Usagers de H. B. M., au sein des Comités de patronage des H. B. M., du Conseil supérieur des H. B. M., des divers Comités et Commissions officiels.

Rajustement des contrats par suite des diminutions des salaires, traitements, etc...

Moratoire pour les assujettis au chômage ou dans l'incapacité temporaire de continuer régulièrement leurs versements (en particulier, chômeurs partiels).

Arrêt immédiat de toute poursuite.

Santé Publique. — Vaccination obligatoire anti-diphtérique.

Création de sanatoria et préventoria.

Construction d'un hôpital cantonal et transport gratuit des malades nécessiteux.

Instruction Publique. — Création d'un cours complémentaire dans le canton.

Augmentation des subventions aux communes pour la création de locaux scolaires (prélèvement des ressources sur le budget de la guerre et non par des emprunts).

Transports (Chemins de fer). — Suppression des passages à niveau et leur remplacement par des passages souterrains ou des passerelles.

Augmentation du nombre de trains sur les lignes de Montsoult et de Chantilly.

Contre la nouvelle hausse des tarifs pour transports des bagages (de 1 fr. 50 à 10 fr. par 30 kgs).

Contre toute augmentation des tarifs des voyageurs et marchandises.

Transports (Routes). — Accomplissement d'un programme de routes départementales. Leur amélioration et obligation faite aux communes pour l'entretien des rues et routes à grand trafic.

Postes. — Amélioration du service des lettres. Augmentation du nombre de levées et distributions. Même régime que Paris pour la distribution des dépêches.

Extension du réseau téléphonique (relations intercommunales et avec Paris).

Travaux Publics. — Elaboration d'un programme de travaux contre les inondations (Dragage du Petit-Rosne pour éviter les débordements de Sarcelles). Construction d'égouts collecteurs.

Exécution rapide d'un plan de travaux d'utilité ouvrière et paysanne, comportant l'emploi des chômeurs au tarif syndical.

Assainissement et travaux divers dans les lotissements et les localités rurales.

Exemple : A Sarcelles : Barrage, Mise en viabilité des ruelles de la fontaine Bezeuse et des Poiriers. Aménagement des chemins y aboutissant. Prolongement de l'électrification jusqu'au bois de Lochère. Eclairage des routes et chemins. Prolongement de l'éclairage de Sarcelles-Centre au Barrage. Agrandissement des Ecoles du Barrage.

Sociétés Concessionnaires. — Révision de tous les tarifs des Sociétés Concessionnaires. Modification des contrats passés entre les municipalités et ces Sociétés. Mise à la charge du concessionnaire des frais d'extension du réseau. Contrôle de leur gestion par une Commission désignée par les travailleurs du Canton.

Jurisprudence. — Création d'un Conseil de Prud'hommes à Ecouen, avec indemnité convenable aux délégués ouvriers.

Répression. — Contre la police d'Etat en Seine-et-Oise. Réduction des frais de police. Suppression des attributions politiques de la Police.

Suppression des gardes mobiles, arme de classe au service de la bourgeoisie.

Sports. — Subventions et terrains aux clubs de la Fédération Sportive du Travail.